

2022/06

Procès-verbal N° 06

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

OUVERTURE DE SEANCE A 19H00

ORDRE DU JOUR :

- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,
- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement au 1^{er} janvier 2023,
- Règlement budgétaire et financier de la commune de Marciac,
- Titre exécutoire relatif à la facturation exceptionnelle de gasoil,
- Attribution de la 3^{ème} tranche de subvention de fonctionnement aux associations,
- Mise à disposition des agents du service technique auprès du SIVOM Miélan-Marciac,
- Demande de renouvellement du classement de Marciac en commune touristique,
- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal au Maire,

- Questions Diverses.

Convocation du Conseil Municipal du :	22/09/2022
Date d'affichage du :	22/09/2022

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GUILHAUMON, Dominique DUMONT, Jean-Luc MEILLON, Géraldine PERY, Jérôme DELESALLE, Pierre BARNADAS, Thierry LAFFOURCADE, Carine GUILLET, Sandrine NAVARRO-DABEZIES, Aurélien ARTUS, Elodie BONNEMAISON, Nathalie BARROUILLET.

Étaient excusés : Mmes Corine BARRERE et Marie-Laure CAPDEVIELLE. M. Christophe PESANDO.

Procurations : Mme Corine BARRERE a donné procuration à M. Jean-Louis GUILHAUMON, Mme Marie-Laure CAPDEVIELLE a donné procuration à Mme Nathalie BARROUILLET, M. Christophe PESANDO a donné procuration à M. Aurélien ARTUS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Carine GUILLET.

Arrivée de Mme Corine BARRÈRE pour l'affaire N°03 - délibération D.2022-44.

En vertu de l'article L.2131-11 du CGCT Mesdames Dominique DUMONT, Sandrine NAVARRO-DABEZIES et Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON quittent la salle et ne participent pas au vote de la délibération N°2022-45.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 10 août 2022 présenté par Mme Dominique DUMONT qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé par le Conseil Municipal à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

AFFAIRE N°01 - D.2022-42 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 15 voix

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Marciac.

2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE N°02 - D.2022-43 : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET EN SECTION D'INVESTISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 15 voix

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

1.- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

2.- autorise M. le Maire le Maire à signer tout document s'y rapportant.

AFFAIRE N°03 - D.2022-44 : ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE DE MARCIAC

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 15 voix

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

1.- adopte le règlement budgétaire et financier de la commune de Marciac annexé à la présente délibération,

2.- précise que ce règlement s'appliquera au budget principal de la commune,

3.- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s’y rapportant.

AFFAIRE N°04 - D.2022-45 : TITRE EXÉCUTOIRE RELATIF A LA FACTURATION EXCEPTIONNELLE DE GASOIL
Mmes et M.Jean-Louis GUILHAUMON, Dominique DUMONT et Sandrine NAVARRO-DABEZIES, conseillers municipaux intéressés ne participent pas au vote.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc MEILLON – Maire-Adjoint

A l’unanimité des suffrages exprimés : 12 voix

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de suffrages exprimés : 12
Abstentions : 0 Pour : 12 Contre : 0

- autorise Monsieur le Maire en sa qualité d’Ordonnateur à émettre un titre exécutoire au profit du débiteur dénommé : « Association Jazz in Marciac » correspondant à la quantité de gasoil consommée durant le festival 2022 soit 2059 litres pour un montant de 2875,86 euros,

- autorise Monsieur le Maire- Adjoint à signer toutes pièces à intervenir.

AFFAIRE N°05 - D.2022-46 : ATTRIBUTION DE LA 3^{Eme} TRANCHE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l’unanimité des suffrages exprimés : 15 voix

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

- approuve l’annulation de l’attribution de la subvention de fonctionnement d’un montant de 800 € au profit du Tour féminin d’Occitanie en raison de l’annulation de la manifestation,
- approuve l’annulation de l’attribution de la subvention de fonctionnement d’un montant de 200 € au profit de Rando Passion 32 en raison de la dissolution de l’association,
- approuve l’attribution des subventions suivantes :

	Art 6574 - Subventions aux association		(prévisions)	ATTRIBUTION 3EME TC
Subventions aux associations		CA 2021	BP 2022	CM du 29/09/2022
Fonctionnement	ASSOCIATION LAPELOTE RIMERE BASSE	250,00	250,00	250,00
Fonctionnement	ECOLE DE MUSIQUE LA RONDE DES NOTES	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Fonctionnement	LA CANTINE DE LA PENAC	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Fonctionnement	LES CADETS DE PARDIAC - ECOLE DE MUSIQUE	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Fonctionnement	VOY JAZZ	370,00	370,00	370,00
	TOTAL REALISE - article 6574	4 620,00	4 620,00	4 620,00
subvention exceptionnelle	TOUR FEMININ D'OCCITANIE			-800,00
Fonctionnement	RANDO PASSION 32	200,00	200,00	-200,00
subvention exceptionnelle	VOY JAZZ (nouvel album) - Subvention exceptionnelle			600,00
subvention exceptionnelle	LIONS CLUB (Le Bus de La vue - 6 et 7/10/22) - Subvention exceptionnelle			500,00
subvention exceptionnelle	FEDERATION DE PÊCHE DU GERS (quais de pêche) - Subvention exceptionnelle			7 052,00
	sous-total 3ème tranche			11 772,00
	TOTAL DES VOTES POUR RAPPEL (Année 2021 - 62 500 €)		72 500,00	

AFFAIRE N°06 - D.2022-47 : MISE A DISPOSITION D'AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE AUPRÈS DU SIVOM MIÉLAN-MARCIAC

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 15 voix

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

- accepte la mise à disposition ponctuelle et partielle pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} Octobre 2022 de Messieurs Franck MAJOR, agent de maîtrise et Alexis SOULAN, adjoint technique municipaux auprès du SIVOM Miélan-Marciac pour des interventions sur les voiries et leurs abords selon les termes du projet de convention.

- décide que cette mise à disposition se fera à titre gracieux.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président du SIVOM Miélan-Marciac ainsi que toutes les pièces à intervenir.

AFFAIRE N°08 - D.2022-48 : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE MARCIAC EN COMMUNE TOURISTIQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 15 voix

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

- approuve le dossier de demande de dénomination de commune touristique annexé à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de la dénomination de « commune touristique » pour le compte de la commune de Marciac auprès de Monsieur le Préfet du Gers.

AFFAIRE N°09 - D.2022-49 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal du 10 Août 2022.

Questions diverses :

- Gymnase de Marciac – Dommage-Ouvrage – Mise en service,
- MSP – antenne territoriale de santé – permanence de 20H hebdo par un médecin salarié du Centre Départemental de Santé et arrivée de Mme Adélaïde LEMOINE, sage-femme, au 03/10/2022,
- PVD – périmètre ORT - enquête commerces remise par la CCI – enquête mobilité,
- CCBVG – séminaire 1ères orientations - PLUi,

- Syndicat d'Énergies du Gers – Travaux chemin de Perra – Voie d'accès le long du petit lac – Eglise Notre-Dame – Arceaux place de l'hôtel de ville – étude sur la réduction des plages d'éclairage public et les économies d'énergie,
- Signalisation du restaurant scolaire « La Marmite »,
- Maison France Services : Journées Portes Ouvertes du 03 octobre 2022 au 14 octobre 2022,
- Cross du collège : Le 20 octobre 2022

Séance levée à 20H30 mn.

Fait à Marciac le 25 novembre 2022
Le Maire

Jean Louis GUILHAUMON

Le secrétaire de séance,


Mme Carine GUILLET




